MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 11-08-2025
Dossier complet le : 14-08-2025
N° d'enregistrement : 004962/KK P

1 Intitulé du projet

Projet de parc solaire au sol de moins de 1MWc sur la commune de Morannes-sur-Sarthe-Daumeray

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination: SOLEIL DU MIDI DEVELOPPEMENT

Raison sociale: SOLEIL DU MIDI DEVELOPPEMENT

N° SIRET: 52917715600013

Type de société (SA, SCI...): Societes

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☑ Monsieur

Nom: PRADERIE

Prénom(s): Benoit

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☑ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Installation d'un parc photovoltaique au sol. - Puissance : 999 kWc (< 1000kWc). - Emprise fonciere (surface cloturee) : 10 500 m² - Perimetre cloture : 460 m - Surface des panneaux projetee au sol : 4 198 m². - Systeme d'ancrage des structures : pieux battus. - Cloture : grillage simple torsion galvanise avec mailles pour passage petite faune ; hauteur : 2 m. - Installation de 3 postes de livraison de dimensions 1,2 x 0,65 x 1,5 m chacun La surface d'etude est caracterisee par l'ensemble des parcelles C 764 et C 765, differente de la zone d'implantation des capteurs, caracterisee par l'emprise des tables photovoltaiques. L'inventaire faune flore a bien ete realise sur la zone d'etude. Ce projet vient s'implanter sur l'ancienne decharge de la commune qui leur servait egalement a prelever de la grave pour combler les chemins. Ce terrain etait regulierement entretenu, notamment pour permettre un acces facile aux equipes de recherches de l'universite de Nantes au capteur sismologique present sur site. Plus d'informations dans la notice d'incidence. Reponse a la demande de complements : Les modules photovoltaiques seront composes de cellules de silicium poly ou mono cristallin. Les modules seront installes sur structures en acier galvanise fixees sur pieux battus, avec une

4.2 Objectifs du projet

Ce projet vient s'ajouter au projet de parc photovoltaique au sol sur la commune deleguee voisine de Daumeray. L'installation de ce parc permettra de contribuer aux objectifs de la loi APER (2023), des objectifs de developpement des energies renouvelables et plus particulierement ceux de la communaute de communes d'Anjou Loir et Sarthe et de la commune nouvelle de Morannes-sur-Sarthe Daumeray. L'electricite sera injectee sur le reseau public d'electricite. L'energie produite sera d'environ 1,14 GWh par an soit l'equivalent de la consommation electrique de plus de 1100 habitants (hors chauffage et ECS), a laquelle s'ajoutera la production du potentiel parc voisin d'elle aussi 1,1 GWh. Ces parcs representeront plus des 2/3 de la consommation en electricite de la commune de Morannes-sur-Sarthe Daumeray (3 600 habitants). Ce parc permettra d'eviter l'emission de pres de 291teqCO2 par an. Plus d'informations sur le bilan energetique et le bilan carbone en pages 51 a 54 de la notice d'incidence.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux seront realises en suivant plusieurs etapes, sur une duree d'environ 3 mois, en dehors des periodes sensibles pour la faune et la flore : - le nettoyage du site - la pose des clotures - la realisation des tranchees internes au parc pour le passage des cables electriques - l'ancrage par pieux battus des tables photovoltaiques, afin d'eviter tout beton - l'assemblage des structures porteuses et pose des modules photovoltaiques et des onduleurs - le raccordement du parc au reseau public d'electricite. Le raccordement au reseau electrique pour injecter l'electricite produite s'effectuera via une liaison souterraine jusqu'au poste de transformation deja present (cf. figure 13 de la notice). Ce raccordement au reseau national fera l'objet d'une demande specifique aupres d'ENEDIS, une fois l'autorisation obtenue. Environ 50 m de cable HTA en souterrain seront necessaires pour raccorder du parc aux postes de livraisons jusqu'au poste de transformation au coin de la parcelle C 764. Ce cable ne traversera aucun milieu sensible, uniquement en bordure du chemin d'entree. La figure 20 de la notice presente un trace previsionnel de raccordement. Reponse a la demande de complements : L'installation de chantier sera limitee a une base-vie d'environ 20 m², implantee a proximite immediate de l'acces principal pour limiter les circulations internes. Elle comprendra des sanitaires autonomes et un espace de pause pour les ouvriers, sans raccordements permanents. La zone sera materialisee et cloturee pendant la duree des travaux. Le stockage des modules se fera a l'entree du site car la composition du terrain (plat et compact), hors emprise des haies et elements sensibles (recul minimal de 10 m mini). La totalite des palettes contenant les modules n'arrivera pas d'un seul

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parc photovoltaique sera exploite pendant 30 ans. La phase d'exploitation necessite des interventions sur site, evaluees a une a deux fois par an (maintenance preventive). La verification de la bonne production du site sera geree a distance. Si une baisse de production apparait, le gestionnaire du parc et son equipe de maintenance en seront informes en temps reel et pourront intervenir sur le site pour effectuer une maintenance curative. L'entretien du couvert vegetal sera effectue de preference par paturage d'ovins, sinon par fauche mecanique. Il est a noter qu'aucun produit chimique (nettoyant panneaux solaires, desherbants, etc.) ne sera utilise lors de la duree d'exploitation du parc solaire. Le demantelement sera realise selon un ordre inverse a celui de sa construction. L'installation sera deconnectee du reseau, puis les modules seront demontes afin d'etre traites dans une filiere agreee. Les structures (incluant les pieux battus) et l'ensemble des elements techniques seront demontes et evacues vers un centre adherant du reseau SOREN. Puis la cloture sera supprimee.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration prealable : constructions, travaux, installations et amenagements non soumis a permis de construire.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Puissance : 999 kWc Nbr tables : 121 Nbr modules : 1695 Surface cloturee : 10 500 m² Perimetre cloture : 460 m Surface projetee des modules : 4 620 m² H des clotures : 2 m H constructions : 2,34 m Dim postes de livraison : (1,2x0,65x1,65)x3 Il faut compter environ 970 pieux enfonces sur une profondeur d'1 a 2 m, d'une surface de	(999, kWc) (10, m²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Morannes sur Sarthe-Daumeray

Code postal : 49640 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 0°22'42"O Lat. : 47°43'5"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme de Daumeray. Zonage Agricole (A)

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	La ZNIEFF la plus proche est a presque 3 km du site (ZNIEFF de type II "Bois du Grip").
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☑	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	La zone Natura 2000 la plus proche est a environ 4 km du site (Natura 2000 - ZSC "Habitats-Faune-Flore" : Zone speciale de conservation (ZCS)". Plus d'informations en page 45 de la notcide d'incidence.
D'un site classé ?	☐	☑	Le site classe le plus proche est le Chateau de la Roche Jacquelin a 1,1 km du site. (Cf. page 60 de la notice d'incidence).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☑	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	L'entretien regulier du site ne le rend pas propice a l'installation d'une biodiversite riche. L'inventaire faune-flore realise par le bureau d'etude Hardy Environnement montre bien la faible biodiversite presente : 3 especes d'oiseaux commun et 2 especes de reptiles reperees. Par ailleurs, la piste d'acces au SDIS n'engendrera pas d'amenagement et de modification des
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	L'usage anterieur de site en tant que decharge communale puis comme carriere, sa petite surface (1,5 ha) et l'activite de releves sismologiques implantee a l'est ne le rend pas propice a l'accueil d'une quelconque activite.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	Les risques technologiques nucleaire, canalisation de transport de matieres dangereuses et pollution des sols concerne la commune mais pas le site ne lui-meme. Plus d'informations en pages 32 a 37 de la notice.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☑	☐	Le site du projet est seulement concerne par le risque feu de foret. Le detail de ce risque et les mesures mises en place sont a retrouver aux pages 21 a 27 de la notice d'incidence.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	Impact tres faible attendu pendant la phase de travaux (sur une duree de 3 mois environ).
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	Impact temporaire et ponctuel pendant la phase de travaux (sur une duree de 3 mois environ).
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☑	☐	Impact ponctuel pendant la phase de travaux lors de la pose des structures.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☑	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☑	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☑	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Plusieurs mesures ainsi qu'une demarche ERCA ont ete etudiees afin d'eviter les impacts du projet sur son environnement. A commencer par la realisation d'un inventaire faune-flore ayant permis le recensement des especes presentes sur le site ainsi que leurs habitats. Cet inventaire a permis d'aboutir a une demarche ERCA appropriee au projet et eviter ainsi les zones a enjeux. Voici la liste des mesures prises par le porteur de projet : - Realisation d'un inventaire faunistique et floristique - Choix d'un site degrade - evitement des zones a enjeux - adaptation du calendrier de travaux - choix de structures en pieux battus entretien du site hors des periodes sensibles - mise ne place d'une cloture permeable a la petite et moyenne faune L'ensemble de ces mesures sont detaillees dans la partie III de la notice d'incidence (pages 62 a 68).

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est localise sur un terrain communal ayant accueilli des activites de decharge et d'extraction de materiaux (graves). Le site est sans aucune activite agricole depuis plus de 50 ans et aucun retour a des pratiques agricoles est possible. Le site est particulierement discret dans son environnement. Il est invisible depuis tout element patrimoniaux et lieux de vie. Les equipements ne seront perceptibles que tres localement, en perimetre immediat depuis la fenetre visuelle que forme son portail d'acces. L'impact paysager du projet sera tres faible. Le site n'accueille pas d'espece floristique ou d'insectes protegee. Aucun enjeu specifique sur les habitats naturels est a signaler. Le site est potentiellement occupe par le herisson d'Europe. Deux especes de reptiles protegees ont ete observes sur site. Aucune espece remarquable

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom Coquereau

Prénom Florian

Qualité du signataire Chef de projets

À Rives-du-Loir-en-Anjou

Fait le 11-08-2025

Signature du (des) demandeur(s)